

CSALocal-FS du 22/09/2026

Compte-rendu

Présents :

Direction : M. Pessarossi, Mme Nolibois. Acteurs de prévention : Mme Calicharane (assistante de prévention), M Yannick Durantin (ISST). OS : CGT : Nicolas Castillon, Fabrice Coucuron, Solidaires 3 présents, FO 2 présents.

6 points sont à l'ordre du jour de cette Formation Spécialisée (FS).

En réponse aux liminaires (voir notre liminaire sur notre site local), concernant la **création de l'Etablissement Public Immobilier et Foncier de l'État (EPIFE) ou "Foncière de l'Etat"** qui verra le jour le 1er janvier 2027, et qui aura pour but la gestion du patrimoine immobilier de l'État, le directeur précise qu'il n'a aucune info. Mme Nolibois précise qu'une expérimentation est en cours sur 2 départements : la Normandie et le Nord. La CGT rappelle que des capitaux privés pourront y entrer à 30%.

Au sujet de la situation de la commune de Pomas, et des agents qui ont été touchés par les événements climatiques désastreux, la direction nous assure de tout son soutien en lien avec l'action menée par la préfecture. La DDFIP a d'ailleurs obtenu la liste des maisons détruites et/ou partiellement détruites. Le directeur a demandé au SDIF de mettre à jour les bases afin de prononcer dès à présent des dégrèvements partiels du foncier pour 2026 et une mise à jour pour éviter des impositions 2027 sur des biens détruits. Il a également été demandé au SPFE de rendre gratuit pour cette commune, la délivrance de relevé de propriété (coût habituel : 17€). Pour les familles et collègues touchés par ces événements, une aide financière d'urgence en lien avec l'assistante sociale, Mme Agostini a été déployée. A noter que la mise en place d'une cellule de crise interministérielle a seulement été programmée pour le 7 octobre.

Au sujet du NRP2, le directeur affirme qu'il n'y aura rien au 1er janvier 2027 et donne l'information supplémentaire (SCOOP pour les OS) qu'il n'y aura rien également au cours de l'année 2027. Concernant 2028 et des éventuelles restructurations, il n'a pour le moment pas d'information supplémentaire mais dit que les antennes de l'Aude seraient d'après lui toutes supprimées.

Concernant la cyber-attaque dont a fait l'objet la DGFIP, le directeur nous informe qu'il a appris ces événements de la même manière que tous les agents : c'est à dire en congés à la télévision (en Italie). Il précise tout de même que la DG est en train de réfléchir à d'autres méthodes de sécurisation de l'accès à nos systèmes informatiques, notamment l'utilisation d'une clé USB sécurisée comme c'est actuellement le cas à la Banque de France.

Sur les suppressions d'emploi dans l'Aude en 2027, "je n'ai pas réfléchi encore, le chiffre ne nous ait donné qu'en octobre" (Pessarossi). Sur l'extension du TT pour combattre l'inflation des carburants, le DDFIP annonce qu'une réunion se tient sur le TT ce jour.

1- Approbation PV du CSAL-FS du 19/05/2026 et 25/06/2026 (pour avis)

PV du 19/05/2026 : CGT s'abstient par absence de règlement intérieur, absence de droits et temps de relecture de ces PV et de renvoi des corrections à effectuer (il y en a plusieurs). FO s'abstient

également, Solidaires vote pour car leurs propres corrections ont été acceptées.

PV du 25/06/2026 : CGT s'abstient pour les mêmes raisons. FO s'abstient également, Solidaires vote contre.

2- Budget de la Formation Spécialisée (pour avis)

Pour l'installation de la pergola au Centre de contact, la CGT et FO votent pour et Solidaires qui avait souhaité débattre du sujet lors de cette instance, vote contre du fait du coût trop élevé de cette installation.

Les différents aménagements proposés : zone de détente à Carcassonne cité et aménagement de poste sont validés par les OS.

Pour le solde du budget de la Formation Spécialisée, l'assistante de prévention propose de constituer **un stock de sacs à dos et valises à roulette pour le transport du matériel informatique** qui pourront être distribués aux agents dans un 1er temps sur prescription médicale, puis sur demande à condition que celle-ci soit justifiée.

Un entretien des fontaines à eau est en cours sur tous les dispositifs installés dans le département.

Concernant les formations proposées dans le cadre du budget alloué à la santé, sécurité et conditions de vie au travail, toutes devraient se tenir d'ici la fin de l'année 2026, malgré un mail de relance qui précisait dans un 1er temps qu'elles n'étaient pas complètes. A savoir qu'il reste encore quelques places disponibles dans certaines formations, les agents ne doivent pas hésiter à s'inscrire en passant par leur chef de service. **La direction rappellera à tous les chefs de service qu'ils n'ont pas à s'opposer à la participation d'un agent à une formation financée par la FS.**

Les agents de Limoux ont demandé à ce qu'une formation secourisme soit organisée sur leur site. Malheureusement, suite à un sondage, seulement deux personnes ont répondu. La demande ne pourra donc pas être honorée.

La direction répond favorablement sous conditions de prix à l'installation de mobilier de jardin sur le site de Pierre Sémard.

Il est également demandé à la direction d'augmenter le nombre de fontaines à eau sur le site de Carcassonne Cité (et remplacer certaines). Ce à quoi l'ISST répond par la nécessité d'un entretien obligatoire (2500 € par an dans l'Aude) et préconise toujours des fontaines à eau à pédales.

3- Rapport de l'ISST sur le site de Sémard (pour information)

Suite aux observations d'encombrement des zones de circulation, l'ISST tient à **rappeler que les catastrophes humaines liées à des incendies bâtimentaires sont souvent dues à l'incapacité des usagers à utiliser les sorties de secours**. Ainsi il est rappelé la nécessité de la mise en conformité de tout accès aux sorties de secours. Il est rappelé également que la signalétique correspondante doit être cohérente et claire pour tout le monde.

La direction répond à cela que l'encombrement des zones d'archives est actuellement en partie résolue.

Les portes identifiées comme problématique, car se fermant avec des clés vont être changées pour des portes à poussoir.

La direction assure qu'il n'y a plus sur le site de Sémard de zone de surcharge électrique. Toutes les zones de convivialité sauvages ont été retirées. Seule la zone du hall qui a été transformée en bureau bénéficie d'une autorisation de brancher des radiateurs autonomes sur le réseau électrique.

CGT et FO tiennent alors à faire remonter des éléments évoqués par les agents lors de HMI :

- une lumière qui s'allume automatiquement dans un bureau dès que quelqu'un passe devant celui-ci
- des bruits de rongeurs dans les plafonds
- une unité de climatisation extérieure qui fait beaucoup de bruit : une expertise va être envisagée afin de faire réduire ce bruit
- le boîtier permettant de saisir le code d'accès au bâtiment va être contrôlé afin de permettre de changer régulièrement ce code comme cela est fait sur les autres sites.
- la direction va étudier la possibilité d'installer des stores verticaux dans les zones avec des baies vitrées.
- sur le sujet électrique, la direction souhaite absolument qu'un agent sur le site, de préférence le gestionnaire de site possède une habilitation électrique. Dans l'idéal, il faudrait également qu'un ou deux agents supplémentaires soient formés
- défibrillateur : la direction éprouve les plus grandes difficultés avec le prestataire en charge de l'installation du défibrillateur automatique sur ce site.

4- Amiante (pour information)

Les sites de Carcassonne CDC, Carcassonne Semard, Lezignan-Corbières, Quillan et Castelnaudary ne font état d'aucune trace d'amiante. Suite à notre demande, **les diagnostic amiantes sont désormais disponibles sur Ulysse 11.**

Sur le site de Limoux : des zones amiante ont été identifiées, mais celles-ci ne sont pas occupées par les agents de la DDFIP.

Sur le site de Carcassonne Cité, les zones des bâtiments 3 et 4 qui ont été identifiées comme des zones amiante, ont fait l'objet de traitement et d'encapsulation.

Sur le site de Narbonne, la zone du rez-de-chaussée (couloir d'accès à la salle de restauration) a été traitée en même temps que tout le R+1. Sur ce site, reste la zone R+2 qui va faire l'objet de traitement et possiblement d'encapsulation d'ici la fin 2026. Un calendrier de traitement de cette zone sera transmis aux OS dès que celui-ci aura été finalisé.

Concernant les tests (carottage et solidité du bâtiment) réalisés sur le site de Narbonne durant les 15 derniers jours, la direction nous précise que ces derniers étaient pilotés par la PIE directement depuis la centrale. La direction locale n'a été informée de ces tests que le vendredi soir pour des travaux débutant le lundi. Dès qu'elle a eu connaissance de ces tests, la direction s'est assurée de la non-dangereuse pour les agents. Au sujet des quantités d'eau gâchées par l'entreprise réalisant les tests, la direction nous assure avoir eu des échanges vifs avec les bureaux de la centrale.

5- Travaux immobiliers (pour information)

- Toiture de Narbonne :

Le choix des entreprises a été effectué. Et bonne nouvelle d'après la direction, au vu des devis présentés et de l'enveloppe allouée à ces travaux, le toit terrasse au-dessus de la partie cantine qui ne devait pas être rénové, le sera finalement. Les travaux doivent avoir lieu d'ici la fin de l'année 2026, une réunion de présentation de ces travaux se déroulera le 15 octobre à 14h30 à Narbonne.

- Rénovation de l'accueil de la cité administrative de Carcassonne :

Les travaux doivent démarrer début 2027 et finir avant la campagne IR. Une proposition de réunion de présentation sera faite

dès que le calendrier sera fixé. **La direction locale n'ayant apparemment aucune marge de manœuvre sur ces travaux, celle-ci ré-affirme que les agents ne seront pas consultés sur ce sujet.**

La direction confirme également la perte totale du 2ème étage de Narbonne en 2028. Une réflexion est engagée à ce propos pour l'installation du SGC au premier étage.

Confirmation également après travaux de l'installation du service de la justice début 2028 au rez-de-chaussée à la place de l'ancien SIP recouvrement.

6- Examen des registres (pour info)

Suivi des signalements :

Il est décompté 3 signalements externes dont 2 font l'objet d'un classement sans suite avec l'accord des agents concernés. Le 3ème signalement fait l'objet d'un courrier de mise en garde adressé au contribuable.

Un signalement interne également classé car il ne répondrait pas aux critères de la fiche de signalement. Le problème a tout de même été géré à l'intérieur du service concerné.

Registre hygiène et sécurité :

Pour la climatisation de Narbonne, des négociations sont en cours avec l'électricien pour une prise en charge des travaux par ce dernier.

Exercices incendies :

Exercices en cours sur la période sur les différents sites, rien à signaler.

Avant de passer aux questions diverses, le directeur nous informe de l'arrivée de la directrice adjointe du département, Mme Herbepin à compter du 1er novembre 2026.

Le directeur général adjoint des finances publiques, M Guillaume Robert sera en déplacement sur le département de l'Aude le 17 novembre 2026.

7- Questions Diverses

Concernant les listes d'aptitude de C en B et B en A, la CGT a demandé (dans la foulée des remontées de questions en HMI) si désormais avoir passé le concours était une obligation comme cela avait été compris par les agents au moment de la visio "liste d'aptitude" de la ddip11. Mme Nolibois a précisé que la visio DG avait insisté dessus plus que les autres années ; certes ce n'est pas dans la note nationale comme critère principal mais comme c'est la DG qui a le dernier mot elle a préféré en faire état. Mme Nolibois pense que cela rentre dans le cadre d'une volonté de l'agent d'accéder au grade supérieur et que les présentations de concours de tout début de carrière seraient aussi valables.

Dans le cadre de la lutte pour la restauration, la CGT fait remonter la demande des agents de Sémard de pouvoir bénéficier des 15 mns supplémentaires (et 15 mns de moins sur le temps journalier de la pointeuse) pour aller manger au RIAC (à plus d'un km à pied) comme le rendent possible les textes. Ils proposent de saisir eux-même la demande sur sirhius les jours de restaurations (sur justificatif) afin d'alléger le travail RH. La direction va y réfléchir.

Nous avons demandé un point suite aux fiches de signalement du CDC. La direction répond que les formations sont en cours, que la CDS est présente 2 fois sur place par semaine sur site et que la situation semble apaisée ...Ce compte-rendu est incomplet, contactez-nous ! La séance est levée à 13h00,

Pour le CSAL-FS, les élus CGT.

Notre courriel : cgt.ddip11@dgip.finances.gouv.fr